



RECU EN PREFECTURE

Le 15 décembre 2022

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20221208-D00698510-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le : 15/12/2022

Séance du 8 décembre 2022

Le Conseil Municipal, convoqué le 1^{er} décembre 2022, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon en présentiel

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR (à compter de la question n° 6), M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 3), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 34), M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question n° 7 incluse), M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 7), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR (jusqu'à la question n° 6 incluse), Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 6), M. Nathan SOURISSEAU, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 6 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

Mme Annaïck CHAUVET

Étaient absents :

Mme Marie ETEVENARD, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Maxime PIGNARD, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO

Procurations de vote :

Mme Elise AEBISCHER à M. Kévin BERTAGNOLI (à compter de la question n° 3), Mme Frédérique BAEHR à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Guillaume BAILLY à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Sébastien COUDRY à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 33 incluse), M. Cyril DEVESA à Mme Fabienne BRAUCHLI (à compter de la question n° 8), Mme Marie ETEVENARD à Mme Annaïck CHAUVET, Mme Valérie HALLER à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n° 6 incluse), M. Damien HUGUET à Mme Claudine CAULET, Mme Myriam LEMERCIER à Mme Christine WERTHE, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à M. Abdel GHEZALI (à compter de la question n° 7), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Benoît CYPRIANI, M. Maxime PIGNARD à M. Ludovic FAGAUT, M. Anthony POULIN à M. François BOUSSO, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN, Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Gilles SPICHER à Mme Pascale BILLEREY, M. André TERZO à M. Christophe LIME, Mme Claude VARET à Mme Marie LAMBERT (à compter de la question n° 7).

OBJET : 53. Motion relative à l'amélioration du réseau ferroviaire desservant la Ville de Besançon et son Agglomération Grand Besançon Métropole déposée par les groupes politiques EELV-SC; Parti Socialiste, Parti Communiste Français, Génération-s, A Gauche Citoyens de la Majorité Municipale

**Motion relative à l'amélioration du réseau ferroviaire desservant la Ville de Besançon et son Agglomération Grand Besançon Métropole
déposée par les groupes politiques EELV-SC, Parti Socialiste, Parti Communiste Français, Génération-s, A Gauche Citoyens
de la Majorité Municipale**

Exposé des motifs :

La Ville de Besançon, attachée au maintien et à l'amélioration du réseau ferroviaire, en appelle à un soutien de l'État sur des projets d'envergure régionale, nationale et internationale.

Le ferroviaire est aujourd'hui plus que jamais au cœur des enjeux quotidiens des citoyens et des collectivités avec l'augmentation des prix du carburant et la nécessité de décarboner les énergies actuellement utilisées pour les mobilités.

Les signaux envoyés récemment par l'Etat tels que le projet de déploiement de RER métropolitains ou le message envoyé au COI -Conseil d'Orientation des Infrastructures- le 07 octobre dernier par Clément BEAUNE, Ministre délégué chargé des Transports, priorisant le ferroviaire, nous encouragent à interpeler l'État sur la desserte ferroviaire de notre territoire.

CONSIDÉRANT :

- Que la Ville de Besançon et le Grand Besançon doivent bénéficier d'un haut niveau en Trains à Grande Vitesse pour ses 200 000 habitants, ses acteurs économiques et industriels dont certains leaders mondiaux de la microtechnique et des nanotechnologies, ses universitaires et ses 30 000 étudiants.
- Que la perte des lignes Besançon-Lille, Besançon-Bâle, Paris-Besançon-Fribourg, Marseille-Besançon-Bâle et le passage trop tardif du premier TGV à destination de l'Alsace ont déjà fortement impacté notre territoire.
- La baisse qualitative du service, en dégradation constante depuis plus de 10 ans.
- Qu'il est nécessaire de maintenir la desserte en TGV de la Gare Viotte (notamment pour les liaisons directes vers Paris, entre Strasbourg et Marseille *via* Viotte et en direction de Lyon).
- La nécessité de l'amélioration de la liaison en direction de Lausanne (Suisse) *via* Mouchard constituant un enjeu important de coopération avec la Suisse.

CONSIDÉRANT :

- Que le Grand Besançon Métropole dispose de 16 gares et haltes ferroviaires qui permettront à notre territoire, moyennant une amélioration de leurs fonctionnalités (capacité, fréquence, horaires), d'offrir une réponse adaptée aux enjeux de massification de la mobilité décarbonée.
- Que la Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole souhaitent la création d'une halte dans l'Ouest bisontin qui permettrait de développer l'accessibilité au pôle santé, dont l'attractivité dépasse les limites administratives de la Communauté Urbaine, et ainsi proposer une véritable offre alternative à l'usage de la voiture individuelle.
- Que Grand Besançon Métropole s'engage à mettre les moyens nécessaires à la réalisation d'un Pôle d'Échange Multimodal (déjà inscrit au Plan De Mobilité) autour de cette halte, afin d'en favoriser l'usage.

CONSIDÉRANT :

- Que la ligne ferroviaire des horlogers, liaison transfrontalière favorisant les échanges et partenariats industriels entre la France et la Suisse, bénéficie d'un dynamisme économique fondé sur des savoir-faire d'excellence dont le savoir-faire horloger reconnu par l'UNESCO et

participe à l'entretien du tissu économique de micromécanique et microtechnique à vocation internationale. Elle est un élément de mobilité indispensable à l'économie du territoire et à la désaturation du réseau routier à proximité de la frontière congestionné par les mouvements pendulaires.

- Que la ligne ferroviaire des horlogers pleinement adaptée à cet enjeu de desserte, nécessite des moyens suffisants, pour réaliser des travaux d'améliorations de l'état des infrastructures.
- Qu'une deuxième phase de travaux est nécessaire, dans la poursuite du précédent CPER - Contrat de Plan Etat - Région, pour équiper cette ligne d'un système de contrôle conforme aux exigences réglementaires de sécurité suisse et améliorer la fréquence de circulation. Sans le soutien de l'État sur ce projet, les trains ne pourront bientôt plus circuler en Suisse.

La Ville demande à l'Etat et à la Région Bourgogne Franche-Comté :

- De nous apporter son soutien pour le maintien des services qui desservent notre territoire et pour rétablir les fonctionnalités nécessaires à retrouver leur potentiel de fréquentation (horaires et fréquence adaptés).

Plus spécifiquement, nous souhaitons que l'Etat intervienne auprès de la SNCF en faveur du maintien du service nous reliant à Paris Charles-De Gaulle et Lille Europe, puisque sa fermeture est actuellement envisagée. Cette ligne desservant Besançon et Dijon, relie l'aéroport de Bâle Mulhouse à Lille-Europe (accès vers la Belgique et le nord de l'Europe) en passant par Marne la Vallée Chessy (gare desservant l'ouest de la France par TGV) et l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle. Elle est de ce fait une ouverture nationale et internationale pour la Bourgogne-Franche-Comté.

- De soutenir la création d'une halte ferroviaire à l'Ouest de Besançon, le maintien et l'amélioration de celles existantes en intégrant ces projets dans l'avenant au CPER, celui-ci ayant pour objet de présenter un nouveau volet sur la mobilité multimodale.
- De maintenir son soutien à la phase 2 du projet de modernisation de la ligne ferroviaire des horlogers en intégrant ces projets dans l'avenant CPER, celui-ci ayant pour objet de présenter un nouveau volet sur la mobilité multimodale.

A l'unanimité des suffrages exprimés (45 pour - 10 abstentions), le Conseil Municipal adopte la motion relative à l'amélioration du réseau ferroviaire desservant la Ville de Besançon et son Agglomération Grand Besançon Métropole.

La Secrétaire de séance,



Annaïck CHAUVET,
Adjointe

Pour extrait conforme,

La Maire,



Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 45

Contre : 0

Abstentions*: 10

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.